



Réunion au Ministère de la Fonction Publique du 10/10/2015 :

Encore une réunion pour rien ?

Le jeudi 10 septembre 2015, nos représentants nationaux CGT Educ'Action ont fait porter la voix et les revendications des fonctionnaires de Mayotte au Ministère de la Fonction Publique, dans le cadre de l'engagement de l'État sur la « revoyure », c'est-à-dire un bilan des modifications apportées aux statuts des agents de l'État servant à Mayotte en 2013.

Présents : des représentants de différents ministères. Seuls la CGT et la CFDT avaient des représentants venus de Mayotte.

Pour la CGT : Gilles Oberrieder (UGFF), Aoussi Boinahedja (Conseil général de Mayotte), Quentin SEDES (CGT éduc).

Après de courts propos liminaires des représentants de l'administration et des organisations syndicales présentes, **la délégation CGT est rapidement entrée dans le vif du sujet** en évoquant les problèmes résiduels (toujours et encore) résultants de la mise en place de la départementalisation pour les agents en séjour réglementés (situation transitoire). Certaines réponses apportées sont pour le moins inquiétantes.

- Concernant le statut des agents arrivés en 2013 : **leur maintien dans le décret « historique » de 1996 est confirmé jusqu'à la fin des 4 ans** (avec donc maintien de l'IE 11.5 mois, des instructions ont été données pour que soient effectués des re-calculs pour ceux ayant touchés l'IE minorée) ;
- **Concernant les graves retards de paiement des IE (en particulier pour les agents venants de la Réunion ou d'Amiens) : des instructions ont été données aux DGFIP (mais depuis combien de temps nous affirme-t-on cela ?) ;**
- Concernant les engagements fiscaux du gouvernement pour les fractions d'IE versées en 2014 au titre de 2013 pour les agents arrivés en 2010 et 2012 : les représentants de l'administration n'ont pas remis en cause, cela va de soit, les annonces claires faites en ce sens par les ministres fin 2013 mais ont déclaré qu'en l'état, la DRFIP considérait que des communiqués ministériels ne pouvaient se prévaloir des règles fiscales en vigueur ! Que devons-nous comprendre ? Est-ce donc la DRFIP qui gouverne ? Les considérations des fonctionnaires de Bercy seraient-elles prépondérantes par rapport aux décisions prises par le gouvernement ? **Les représentants CGT ont rappelé qu'en termes de confiance, et donc d'attractivité, le respect des engagements était essentiel. Comment, à l'avenir, les agents en poste à Mayotte pourraient-ils croire aux annonces ministérielles si celles-ci n'étaient suivies d'effet ?**

La réunion a ensuite permis d'aborder le sujet de l'indexation. La CGT a réaffirmé sa demande de voir progresser le taux, à un niveau au moins égal à celui en vigueur dans le DOM de référence de la zone géographique, la Réunion (53%). L'administration s'est de nouveau retranchée derrière le manque de données chiffrées sur le niveau des prix et les difficultés statistiques permettant d'établir des comparaisons fiables avec la métropole ou les autres DOM. Une étude de l'INSEE serait attendue fin 2015 ou début 2016. La CGT s'étonne de ces atermoiements, alors même que la clause de revoyure avait été annoncée dès 2013... D'autant que le niveau des prix n'est qu'une donnée du problème, les conditions particulières d'exercice pour les agents en poste à Mayotte devant être également considérée. Ne serait-ce pas une manière, à peine déguisée, de « fermer la porte » à toute discussion ? La « clause de revoyure 2015 » annoncée en 2013 ne serait-elle qu'un effet d'annonce vide de sens ? La CGT ne l'entend pas ainsi et a réaffirmé sa volonté de renégocier le taux de l'indexation, insuffisant en l'état.

Le second volet abordé fut celui du passage des agents locaux des corps transitoires dans les corps de droit commun. Les représentants de l'administration ont, une fois de plus, écouté les revendications des organisations syndicales (unanimes sur ce point) sur la nécessité d'une reprise intégrale de l'ancienneté générale de service. Mais, une fois de plus, ils n'ont pas été en mesure de formuler la moindre proposition. Sommes-nous revenus en 2009, avant les « accords Robin » ? Six années pour rien, ou presque ? La reprise de l'ancienneté est une condition essentielle pour l'apaisement du climat social à Mayotte, le gouvernement doit en prendre véritablement conscience, et une absence de proposition concrète sur ce point le 29 septembre serait de toute évidence désastreuse. De la même manière, pour la CGT, cette question ne peut être dissociée de celle des corps spécifiques comme celui des IERM.

Concernant l'attractivité du département, la délégation CGT a évoqué la réelle impossibilité à pourvoir les postes d'agents nécessaire au bon fonctionnement des services publics à Mayotte. Les chiffres généraux à notre disposition, étayés par des exemples concrets remontés du terrain, démontrent clairement une dégradation sans précédent de l'attractivité du département. Depuis 2012, le nombre d'agents contractuels a augmenté de 60% dans l'ensemble des secteurs de la fonction publique d'Etat. Dans le second degré de l'éducation, le pourcentage d'enseignants titulaires a reculé de 5 points lors de cette rentrée scolaire...alors même que le nombre d'heures supplémentaires assumé par les collègues (titulaires comme non-titulaires) explose dans tous les établissements et va s'accroître inexorablement au cours de l'année. La situation n'est plus tenable, chacun s'en accorde.

Mais comment la situation pourrait-elle s'améliorer dans les années à venir, alors que les dispositifs indemnitaires et statutaires (le maintien du retour garanti sur l'académie d'origine en particulier) vont considérablement se dégrader à partir de 2017 ? En réponse à cette description, les représentants du ministère des Outre-mer ont dressé, eux aussi, un tableau « apocalyptique » du cadre de vie à Mayotte (insécurité, cherté de la vie, isolement, accès aux soins, logement,...), mais en renvoyant aux vœux pieux contenus dans le document « Mayotte 2025 » pour améliorer la situation (alors même que les détails des deux contrats de plan Etat-Région sont inconnus). **Pour la CGT, restaurer l'attractivité de Mayotte passe avant tout par la réécriture du décret ISG de 2013 et par des mesures concrètes et chiffrées !** Nous ne nous contenterons pas de vagues annonces sur la nécessité d'améliorer le cadre de vie. Sur ce point également, les agents attendent de véritables propositions le 29 septembre et la prise en compte des revendications portées par l'intersyndicale.

La délégation CGT a été **la seule** à aborder concrètement le thème de l'attractivité et à défendre les intérêts des enseignants du second degré en rappelant les revendications de l'intersyndicale sur ce point.

Enfin, la fin de la réunion a permis d'évoquer la **médiocrité du dialogue social** prévalant à Mayotte à tous les niveaux. Par exemple, les représentants de la DGAFP semblaient méconnaître les revendications de l'intersyndicale pourtant remises au préfet de Mayotte au début du mois de juillet !

Au final, ce fut donc de nouveau une réunion bien décevante, pauvre en information et vide de propositions de la part du gouvernement. Il nous est regrettable de constater que du côté du gouvernement il n'y a pour l'instant absolument rien sur la table ! La CGT appelle donc l'ensemble des agents publics à préparer une mobilisation d'ampleur pour le 29 septembre, seule susceptible d'établir un rapport de force favorable à l'établissement d'un véritable dialogue social, porteur d'ambitions pour le service public et le développement du département.